

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juin 2005

CP 05/06-32

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE A FINALITE ECONOMIQUE
(SEM)**

Numéros PROGOS	Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Entreprise concernée
ECO 00486	SAINT-LOUP	CREDIT BAILLEUR AUXICOMI	U5PPP (groupe Gérard ANDREI)

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le 7 avril 2005.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique (chapitre IV, articles 37 à 49 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces articles stipulent notamment que les communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte qui, afin d'installer une entreprise, réalisent des opérations d'acquisition ou de construction de bâtiments peuvent bénéficier d'un financement départemental à hauteur de 25 % du coût H.T. des travaux et plafonné à 38 125 €

U5PPP : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE PRODUCTION A SAINT-LOUP.

LES RAISONS

L'entreprise U 5 PPP dont le siège social est à Gemenos (13420) spécialisée dans la fabrication et vente de coques piscines en polyester a décidé de s'implanter en Tarn-et-Garonne à Saint-Loup et de créer une nouvelle entreprise.

Ce groupe familial dispose actuellement de cinq implantations sur les villes suivantes : Gemenos, Aigues-Vive, Entrague-sur-Sorgue, Pouilly en Auxois et Dissay.

Devant le développement rapide et soutenu de la piscine en France, Monsieur ANDREI a décidé de s'installer dans le Sud-Ouest pour faire face à la demande du produit qu'il a mis au point : les piscines monobloc en polyester.

LE PROJET

Il s'agit de construire une unité de fabrication à Saint-Loup de 4 500 m² pour la fabrication de coques en polyester avec une ouverture prévue pour la saison 2005. En plus, seront aussi fabriqués des produits béton dalles et margelles.

Sur le site, l'espace restant sera réservé au stockage de marchandises en attente de livraison.

L'objectif poursuivi par cette unité est de produire 1 000 bassins sur trois ans.

La localisation de cet investissement a été arrêtée sur la commune de Saint-Loup sur un terrain de 7,2 hectares à l'angle de la RD 12 et de la RD 953 à proximité de l'échangeur autoroutier n° 8 de Valence d'Agen sur l'A 62.

LA RECEVABILITE

Le projet est recevable car :

- La société U5PPP en création relève du secteur de la production,

- Le bâtiment subventionné fait l'objet, d'un contrat de crédit-bail avec la Société AUXICOMI, filiale de la B.D.P.M.E. (Banque du Développement des P.M.E.), afin de le mettre à disposition à finalité professionnelle,

- L'aide consentie par le Conseil Général est intégralement réservée à la société U5PPP en diminution de loyers,

- La vente des parcelles a été effectuée le 17 août 2004 en vue de l'édification des bâtiments.

LE COUT DE L'OPERATION

Pour réaliser ce projet, les investissements prévus par Monsieur ANDREI sont les suivants :

	Montant HT
IMMOBILIER	
acquisition et travaux	1 368 700 €
travaux immeuble	941 251 €
agencement	428 379 €
MATERIEL	
matériel équipement	2 934 800 €
TOTAL HT	5 673 130 €

L'ensemble des investissements réalisés sur 2005 sont les suivants :

investissements immobiliers	1 368 700 €
investissements matériels	2 934 800 €
Soit un investissement global H.T. de	4 303 500 €

A ce programme d'investissements est associé un programme d'emplois qui sur une période de 3 ans, permettra de recruter 50 personnes en contrat à durée indéterminée et environ 10 personnes en contrat à durée déterminée.

A terme, l'unité devrait atteindre 60 personnes ce qui correspond au personnel nécessaire pour faire tourner cette unité.

Précisons qu'environ 300 emplois indirects sont concernés par cette implantation à travers le réseau de distribution de ces produits.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Le plan de financement HT prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT
Terrains	135 400 €
Bâtiment	804 900 €
Aménagements	428 400 €
TOTAL HT	1 368 700 €

Recettes	HT
Subvention Conseil Régional	76 250 €
Subvention Conseil Général (25 % du montant HT des travaux plafonnée à).....	38 125 €
Subvention Communauté de Communes des 2 Rives	38 125 €
Crédit bail immobilier	1 216 200 €
TOTAL HT	1 368 700 €

La demande d'aide a été déposée auprès du Conseil Régional. Le crédit bailleur est sollicité et nous devons être en possession du contrat de crédit bail en précisant que l'enveloppe devra prendre en compte aussi certains financements en crédit bail équipement.

En matière d'investissements de matériels de production, c'est une enveloppe de 2 934 800 € qui est envisagée, pour laquelle des aides publiques sont sollicitées et en cours d'instruction :

FDPME (Conseil Régional)	333 634 €
FEDER (Fonds Européens)	266 907 €

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- que ce projet de taille significative bénéficiera largement de la proximité de la bretelle autoroutière. C'est le marché du Grand Sud Ouest qui devrait être atteint à travers cette base de production.

- propose d'accorder à la Société crédit bailleur AUXICOMI une subvention d'un montant de **38 125 €** pour la construction d'un bâtiment de production à Saint-Loup pour la Société U5PPP.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- D'une subvention de **38 125 €** à la Société crédit bailleur AUXICOMI pour la construction d'un bâtiment de production à Saint-Loup pour la Société U5PPP.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 20426, sous-fonction 93.

Autorisation de programme 2005	200 000 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	38 125 €
Disponible	161 875 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention économique réuni le 7 avril 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société crédit bailleur Auxicomi, une subvention de 38 125 € pour la construction d'un bâtiment de production à Saint-Loup pour la société U5PPP spécialisée dans la fabrication et la vente de coques piscines en polyester, qui a décidé de s'implanter en Tarn-et-Garonne ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20426, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,